



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 avril à 20h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle (arrivée à 20h50) COUDEYRE Nelly NEVEU Magali JABOULAY Marie COULOMB Any

Absents : BECK Marjorie ITIER Nadège MAURIN Vincent

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Rodolphe MAINGOUTAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation Compte de Gestion Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le Compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

2. Approbation du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Sous la présidence de Mme COULOMB, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 1 423 807.73 €
 - o Recettes : 1 686 228.66 €
 - o Excédent de Clôture : 262 420.93 €
- Investissement
 - o Dépenses : 675 332.28 €
 - o Recettes : 644 450.89 €
 - o Restes à réaliser : 447 921 €
 - o Besoin de financement : 649 822.62 €

Hors de la présence de M. Frédéric ITIER, Maire, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Compte Administratif du budget communal 2022.

3. Affectation du résultat 2022

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Le Compte Administratif 2022 adopté qui fait apparaître :

- Un excédent reporté d'investissement de l'année antérieure : 171 020.23 €
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 1 244 595.57 €
- Un solde d'exécution déficit 001 de la section d'investissement de – 30 881.39 €
- Un solde d'exécution excédent 002 de la section de fonctionnement de 262 420.93 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépense pour un montant de 470 921 €
- En recette pour un montant de 23 000 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 649 822.62 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report, à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 649 822.62 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 581 823.38 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'affectation du résultat 2022.

4. Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2023

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 :

- TH : 17.39 %
- TFB : 37.30 %
- TFPNB : 70.58 %

5. Vote du Budget Primitif 2023 Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le projet de budget primitif 2023, les dépenses et les recettes en dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 2 663 193.33 € et les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 2 648 582.62 €.

M. POMARET fait remarquer qu'aucun projet prévu en investissement ne concerne l'environnement ou les économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Il fait également remarquer qu'il aurait été plus judicieux de créer le centre administratif du futur cœur de village avant les nouveaux équipements sportifs.

Monsieur le Maire répond que des travaux afin de réaliser des économies d'énergie ont déjà été réalisés dans le bâtiment du groupe scolaire et qu'une étude écoénergétique va être réalisée.

Il précise également qu'avant d'installer le futur centre administratif du village, il est nécessaire de déplacer les courts de tennis actuels.

Monsieur POMARET demande des réunions de la Commission Projet de Territoire pour pouvoir avancer sur ces projets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2023, il est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

6. Subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2023, aux associations suivantes :

Association de Soins Palliatifs : 100 €

ANDES (Association des élus en charge du sport) : 113 €

APE : 250 €

Art de vivre : 100 €

Club du troisième âge : 200 €

Courir à Ribaute les Tavernes : 150 €

Croix Rouge : 100 €

Fondation Vaincre Alzheimer : 100 €

Football Club de RLT : 220 €

Groupe Scolaire Marcel Pagnol (USEP) : 800 €

Groupe Scolaire Marcel Pagnol (Voyages Scolaires) : 2 720 €

Groupement forestier du Gard : 150 €

Groupement sanitaire Apicole (GDSA30) : 150 €

La compagnie Fracasse : 200 €

Les Mûrs du son : 200 €

Les Pieds tanqués : 220 €

Outlaw Spirits : 150 €

Resto du Cœur : 500 €

Rocking Club : 220 €

Société de Chasse : 100 €

Société Protectrice des animaux (SPA) : 140 €

Sports et Loisirs : 250 €

Tennis Club : 220 €

Variation : 150 €

Association des Maires du Gard : 500 €

Association des Maires Ruraux : 110 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (MM BRAGA COMBEMALE et OSTALRICH, n'ont pas pris part au vote), décide d'accorder les subventions proposées aux associations ci-dessus.

7. Subventions de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de fonctionnement pour 2023 au profit du CCAS d'un montant de 2 000 €

8. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Alès Agglomération en date du 21 mars 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Alès Agglomération en date du 21 mars 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide, d'approuver le rapport susvisé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Alès Agglomération en date du 21 mars 2023 ayant pour objet l'évaluation des compétences restituées aux Communes (Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public et restauration scolaire).

9. Création de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe permanent à temps complet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la création de ces deux postes.

10. Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente un projet de convention à signer entre la Commune et la fondation d'entreprise Clara du Groupe SACPA pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres sur le territoire de la Commune. Cette convention établit les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune.

Considérant l'intérêt pour la Commune de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer cette convention.

11. Echange Commune/Boissier

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 21 mai 2012 et du 25 janvier 2023 concernant un échange de terrains entre la Commune et Monsieur BOISSIER Jean-Pierre pour l'aménagement du stade des Tavernes. Il précise que cet échange n'a jamais été régularisé chez le notaire et n'a toujours pas eu lieu car Monsieur BOISSIER refuse de prendre en charge la moitié des frais de notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide, de procéder à la régularisation de l'échange de terrains avec Monsieur BOISSIER Jean-Pierre et précise que les frais de l'acte d'échange seront pris en charge en totalité par la Commune.

12. Cession parcelles section AT n°465 471 475 et 477

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts BARTHELEMY cèdent à la Commune, pour le prix de 1 € les parcelles section AT n° 465, 471, 475 et 477 au Chemin Bérard de Malavas et Chemin des Camisards. Considérant que le Chemin Bérard de Malavas et le Chemin des Camisards ont été agrandis sur ces parcelles et afin de régulariser la situation,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir pour 1 € les parcelles précitées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à intervenir ainsi que l'acte authentique de cession. Il est précisé que les frais de l'acte d'échange seront pris en charge en totalité par la Commune.

13. Règlement du Foyer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du Foyer qui définit les conditions générales d'occupation ainsi que les contrats de location pour les particuliers et les conventions d'utilisation avec les associations de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ce nouveau règlement.

14. Tarifs location Salle Polyvalente

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente qui n'avaient pas été augmentés depuis 2012. A partir du 1^{er} janvier 2024, les nouveaux tarifs de location seront les suivants :

Pour les particuliers :

- La salle complète : 300 €
- $\frac{3}{4}$ de salle : 250 €
- $\frac{1}{2}$ salle : 200 €

Pour les associations :

La salle complète pour repas avec spectacle, nuitées : 150 €
 $\frac{3}{4}$ de salle : 120 €
 $\frac{1}{2}$ salle : 100 €

15. Demande de reprise des espaces communs de l'association syndicale du lotissement « Les Jardins de la Gare »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les membres de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « Les Jardins de la Gare » demandent la rétrocession des parties communes de leur lotissement à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant qu'il y a d'autres espaces communs de lotissements plus anciens à intégrer dans le domaine communal avant celui-là, décide de refuser cette rétrocession.

16. Convention avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur les parcelles section AS n° 403 416 et 423

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions n° GC2237 et GC22364 avec ENEDIS portant sur les droits de servitudes consentis et la mise à disposition d'une bande de 3 mètres de large sur 400 mètres environ de long sur les parcelles section AS n° 403 416 et 423 et d'un terrain d'une superficie de 25 m² sur la parcelle cadastrée section AS n° 416 ainsi que l'implantation des canalisations souterraines et le nouveau poste de transformation de courant électrique.

17. Convention avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur la parcelle section AR n° 430

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions n° GC22342 et GC22344 avec ENEDIS portant sur les droits de servitudes consentis et la mise à disposition d'une bande de 3 mètres de large sur 125 mètres environ de long sur la parcelle section AR n° 430 et d'un terrain d'une superficie de 25 m² sur la parcelle cadastrée section AR n° 430 ainsi que l'implantation des canalisations souterraines et le nouveau poste de transformation de courant électrique.

18. Convention avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur la parcelle section AS n° 74

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions n° GC22365 et GC22370 avec ENEDIS portant sur les droits de servitudes consentis et la mise à disposition d'une bande de 3 mètres de large sur 9 mètres environ de long sur la parcelle section AS n° 74 et d'un terrain d'une superficie de 20 m² sur la parcelle cadastrée section AS n° 74 ainsi que l'implantation des canalisations souterraines et le nouveau poste de transformation de courant électrique.

Communications du Maire :

Formation des élus

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il avait été décidé de faire intervenir le campus des territoires pour 3 thèmes de formation à destination des élus. Seulement un élu s'était inscrit à la date du 18 mars or il faut un minimum de 6 participants pour que la formation puisse avoir lieu. Il propose donc de fixer une nouvelle date. C'est celle du 8 juillet 2023 qui est retenue.

Fête du livre et 20 ans du Groupe Scolaire Marcel Pagnol

Monsieur le Maire rappelle que la fête du livre et les 20 ans du Groupe Scolaire Marcel Pagnol auront lieu le samedi 15 avril 2023.

Fermeture commerce multiservice

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'épicerie « La Ribaute'lle » a fermé fin mars.

Fermeture cabinet médical

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean SEBERA, médecin de la Commune est décédé début mars et que le cabinet médical est en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 11 avril 2023 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2023_04_12	Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune	à l'unanimité
DE_2023_04_13	Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2022	à l'unanimité
DE_2023_04_14	Affectation du Résultat	à l'unanimité
DE_2023_04_15	Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2023	à l'unanimité
DE_2023_04_16	Vote du Budget Primitif 2023 Commune	à l'unanimité
DE_2023_04_17	Subventions de fonctionnement aux associations	à l'unanimité
DE_2023_04_18	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Alès Agglomération	à l'unanimité
DE_2023_04_19	Création de Postes	à l'unanimité
DE_2023_04_20	Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres	à l'unanimité
DE_2023_04_21	Désignation d'un membre pour le comité de défense de l'Hôpital et de la Santé du Bassin Alésien	à l'unanimité
DE_2023_04_22	Echange Commune / M. BOISSIER Jean-Pierre	à l'unanimité
DE_2023_04_23	Cession parcelles section AT n° 465 471 475 477	à l'unanimité
DE_2023_04_24	Approbation règlement Foyer	à l'unanimité
DE_2023_04_25	Modification tarifs location Foyer	à l'unanimité
DE_2023_04_26	Reprise parties communes Lotissement Les Jardins de la Gare	Rejetée à l'unanimité
DE_2023_04_27	Conventions avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur les parcelles section AS n°403 416 et 423	à l'unanimité
DE_2023_04_28	Conventions avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur la parcelle section AR n°430	à l'unanimité
DE_2023_04_29	Conventions avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations souterraines et d'un poste de transformation sur la parcelle section AS n°74	à l'unanimité
Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle (arrivée à 20h50) COUDEYRE Nelly NEVEU Magali JABOULAY Marie COULOMB Any		

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Rodolphe MAINGOUTAUD

